



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service juridique / Environnement

Date de la convocation : 9 juillet 2018

Nombre de membres en exercice : 29

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Maire.

Présents : M Bruno DESLANDES, Mme Patricia PERRIER, MM Daniel BILLOT, Jean-Louis VERGNE, Mme Elisabeth BAUVE-LEROY, MM Christian POUTRIQUET, Fabrice LE TOQUIN, Mme Jacqueline PLANQUE, M Arnaud SALMON, Mme Nolwenn GUILLOU, M Michel BOUCHALAIS, Mme Agnès BONHOMME-TALBOURDET, M Guillaume GAUVIN, Mme Christelle INGOUF, M Gérard MABILLE, Mme Juliette COHIGNAC-RATEAU, M Michel NOUVEL, Mme Charlotte PLADYS, M Yannick LOISANCE, Mmes Evelyne RENAUD-HAMON, Martine GUENEGANT, M Franck MORAULT-BOCAZOU,

Absents représentés :

- Mme Catherine GUGUEN-GRACIE donne pouvoir à Mme Patricia PERRIER
- Mme Claudia CARFANTAN donne pouvoir à M Christian POUTRIQUET
- Mme Catherine VILBOUX donne pouvoir à Mme Nolwenn GUILLOU
- M Alain BAERT donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Isabelle REBOUR donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Alix de LA BRETESCHE donne pouvoir à Mr Franck MORAULT

Monsieur Yannick LOISANCE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DOCUMENTS D'URBANISME

DELIBERATION N°2018-118 – AUTORISATION D'ORGANISER DES CONCERTATIONS PREALABLES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA RUE DE LA VILLE-ES-MENIERS

Présents : 23

Représentés : 06

Votants : 29

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu les articles L.103-4, R103-1 et R431-16 du Code l'Urbanisme ;

Vu l'article L.120-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la caducité du Plan d'Occupation des Sols (POS) à la date du 28 mars 2017 et le retour conséquent au Régime National d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2018-33 du conseil municipal du 26 mars 2018 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant l'importance des projets immobiliers en cours d'élaboration et situés rue de la Ville-Es-Meniers (parcelles AL 3, 4, 6, 117, 118), la fourniture d'un bilan de concertation est nécessaire dans le cadre de leur instruction en vue de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : d'organiser les concertations préalables des projets immobiliers situés sur les parcelles (AL 3, 4, 6, 117, 118) de la Ville-Es-Meniers et que les objectifs poursuivis pour les concertations préalables soient de :

- développer une offre d'habitat diversifiée en vue d'accueillir une population de tous les âges de la vie,
- encourager les modes de circulations doux (vélos, piétons),
- mettre en valeur les haies existantes et diffuser la présence végétale depuis la voie verte,

Article 2 : d'autoriser le maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en place des concertations pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques des projets pour permettre au public d'accéder aux informations relatives aux projets et de formuler des observations et propositions.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 18 juillet 2018



Le Maire

Jean-Claude MAHE

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 20 JUL. 2018 et affichée en Mairie, le 20 JUL. 2018